



# ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE NOTRE DAME - CASTRES

**2021/202**



NOM : ..... Prénom : ..... Classe : ..... Date de naissance : .....

Les professeurs d'EPS du collège proposent différentes activités sportives aux élèves les mercredis après-midi et durant la semaine lors de la pause méridienne. L'objectif est de :

- Pratiquer toutes sortes d'activités physiques (certaines peuvent ne pas être inscrites dans le tableau ci-dessous).
- Créer une équipe de copains et rencontrer des élèves d'autres établissements.
- S'initier à une nouvelle activité sportive, se dépenser et se faire plaisir.
- Chercher à atteindre un haut niveau de pratique en accédant aux différents championnats UGSEL.
- S'investir dans divers rôles (Arbitre, Coach, reporter...).

**Inscriptions : Mercredi 8 septembre 2021 de 14h à 15h30 au collège Notre Dame.**

**N.B : Le nombre de places étant limité concernant les activités natation et futsal, les inscriptions effectuées sur place, le mercredi 8 septembre, seront prioritaires sur toute autre forme de demande. Les demandes d'inscription faites par courrier seront traitées ensuite.**

**Cotisation annuelle : 28€.** La cotisation permet de pratiquer une ou deux activités, (sous réserve des places disponibles) et donne droit à un tee-shirt de l'Association Sportive. **Le paiement s'effectue en liquide ou par chèque : les chèques doivent être libellés à l'ordre de l' « AS collège Notre Dame ».** Le chèque collégien remis en début d'année vous permettra d'obtenir une réduction de 13€ sur le montant total. Soit un tarif à l'année de 15€.

**N.B : Si votre enfant n'utilise pas son chèque collégien pour une inscription à l'AS du collège ou dans un club sportif, nous vous remercions vivement de le faire passer à son enseignant d'EPS. Les chèques récupérés contribueront au financement des rassemblements sportifs ainsi qu'aux déplacements durant l'année scolaire.**

Fonctionnement général :

- L'AS multi activités aura lieu les mardis / jeudis et vendredis de 12h à 13h. L'organisation sera définie en début d'année en fonction du nombre d'élèves inscrits sur chaque créneau. Les élèves mangeront à partir de 13h.
- Certains mercredis après-midi ont lieu des **compétitions scolaires entre différents collèges**. Elles sont facultatives mais constituent toujours une bonne occasion pour défendre les couleurs de notre collège.
- L'enseignant d'EPS peut être amené à s'absenter durant l'année scolaire pour encadrer et accompagner un groupe d'élève ou dans le cadre de certaines réunions.

*Veillez indiquer votre choix prioritaire en mettant une croix dans la case correspondante*

ACTIVITÉS SPORTIVES	ENCADREMENT	HORAIRES	LIEU
<b>NATATION</b> <input type="checkbox"/> 2 créneaux : 10 élèves par créneaux	M. LESAUVAGE	Mercredi 13h30 – 14h30 14h30-15h30	Archipel
<b>MULTI ACTIVITÉS</b> <input type="checkbox"/> Sport-collectifs / Cross training / Tennis de table / Athlétisme / tir à l'arc / randonnée etc ...	M. de CHANTERAC M. MOUTON	Mardi 12h – 13h Jeudi 12h – 13h Vendredi 12h – 13h	Collège / Gymnase de Laden / Gymnase de Fitelle
<b>FUTSAL</b> <input type="checkbox"/> 20 élèves maximum	M. RUBIO	Mercredi 13h30 – 14h30	Gymnase (rue Briguiboul)
<b>CROSS</b> <input type="checkbox"/>	M. RUBIO M. LESAUVAGE M. de CHANTERAC M.MOUTON	À définir	À définir
<b>Compétitions scolaires UGSEL</b>		Mercredi après-midi	Basket / Futsal / Rugby

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) ..... père, mère, représentant légal (1) autorise ..... né(e) le ..... à participer aux activités (entraînements, compétitions, sorties...) de l'Association Sportive du collège Notre Dame de Castres.

J'accepte la publication de photographies de mon enfant, prises lors des manifestations UGSEL, sur le site du collège : oui      non (1)

En cas de nécessité, l'enseignant accompagnateur utilisera la fiche d'urgence (loi 2002-303 du 4 mars 2002) pour alerter le médecin régulateur du 15 ainsi que la famille.  
Numéro de la famille à contacter en cas d'urgence : .....

Fait à : ....., le .....

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles

.....

### Réservé à l'équipe EPS

Nouvelle adhésion à l'AS	
Renouvellement adhésion à l'AS	
Règlement de l'adhésion de 28 euros en chèque	
Règlement de l'adhésion de 28 euros en liquide	
Chèque collégien + chèque de 15€	
Chèque collégien + règlement de 15€ en liquide	